

Toiletteur Zoo Cosmétologue Confirmé



Nature de la qualification préparée



- « Toiletteur Zoo-Cosmétologue Confirmé » : Certification Professionnelle CPFFP (en correspondance avec la qualification reconnue dans les classifications de la convention collective de branche Fleuristes, Vente et Services des Animaux Familiers)

Durée moyenne des études : 910 heures *

* Cette durée peut être réduite pour tenir compte de la formation initiale, de l'expérience professionnelle et/ou personnelle du candidat, dans le cadre de l'individualisation des parcours.

Objectif de la formation : Être capable d'occuper un emploi autonome de toiletteur canin, au sein d'un Salon de Toilettage, ou d'une structure de type animalerie, pension canine, etc.

Ce plan de formation est donné à titre indicatif : AUDRECO FORMATION se réserve le droit de le modifier avant ou cours de la formation, pour tenir compte des évolutions du secteur professionnel, d'évolution des projets personnel et professionnel du stagiaire en cours de formation, du résultat des évaluations conduites en cours de formation, du style propre à chaque formateur, ainsi que de tout autre impératif ou cas de force majeure.



Fédération de la Formation Professionnelle



Fiche d'identité de l'organisme

Sigle	
Activités	Formation Continue Enseignement Privé à Distance
Date de création	1987
Statut juridique	SA
Capital social	38 113 €
Adresse du siège social	24 rue du Château des rentiers 75013 PARIS
Accueil téléphonique	0 820 420 075 ou 01 44 24 36 71
Télécopie	0 820 420 076 ou 01 45 85 09 52
Internet	Sites WEB : http://www.audreco.com/ Email : info@audreco.com
Autres sièges d'exploitation	AUDRECO FORMATION 5, rue Mazenod 69003 LYON AUDRECO FORMATION 67, rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE
N° Siret	393 351 135 00024
Code NAF	804 C
N° Déclaration d'activité	11751243775
Président Directeur Général	Michel GEORGEL
Qualification	Organisme qualifié OPQF (Office professionnel de qualification de la formation) De la Fédération de la Formation Professionnelle Du Forum Français pour les Formations Ouvertes et à Distance De CHANED
Membre	Chambre nationale de l'enseignement privé à distance De PRESTANIMALIA Chambre Nationale des Prestataires Animaliers

Parcours de formation

Programme de progression théorique (315 heures) :

<p>Toilettage (140 heures)</p>	<p>Outils et gestes du toilettage, éducatifs de la tenue correcte de la tondeuse, éducatifs ciseaux, la coupe à l'aspirateur - Maîtrise du chien - Toilettage et standards : les coupes caniches, toilettage du west highland white terrier, scottish terrier, cocker américain, le toilettage américain du bichon frisé, le Bedlington, le Kerry Blue, le Yorkshire, le Shistu, le fox-terrier, etc. - L'installation du salon de toilettage en regard de la législation, l'agencement du salon de toilettage.</p>
<p>Biologie et Cynotechnie (105 heures)</p>	<p>Connaissance de l'animal : système nerveux, influx nerveux, immunité et immunocompétence, virus, bactéries et parasites, bases de la régulation hormonales, métabolisme énergétique, génétique - Connaissance des chiens : les groupes, les races - Anatomie du chien : alphabet canin, régions, squelette, aplombs, dents, appareil digestif, appareil respiratoire, appareil génital, topographie viscérale, pelage, variation de l'oreille, variation du fouet, dysplasie de la hanche, consanguinité - Bases du comportement canin : proxémie et cynotechnie, sons et mimiques chez le chien</p>
<p>Gestion – Législation – Environnement professionnel (70 heures)</p>	<p>Environnement professionnel : les métiers de la prestation animalière, les organisations professionnelles - Magasin pratique - Communication professionnelle - Technoproduits : le matériel du rayon chiens-chats - Enseignement commercial : la vente, les produits, l'approvisionnements, les stocks - Législation - Gestion des équipements, tâches administratives et comptables, rentabilité du salon de toilettage... - Exploitation des entreprises commerciale traditionnelles : statuts juridiques, statut de commerçant indépendant, implantation des commerces au cœur de la cité, implication du commerçant auprès des instances représentatives, construction d'une offre marchande sélective en cohérence avec la stratégie commerciale, les outils informatiques et télématiques, la transmission du patrimoine commercial...</p>

Programme de progression gestuelle et pratique, au sein des ateliers de toilettage de l'établissement, et/ou le cas échéant au cours des stages en entreprise (595 heures) :

A l'issue de la formation, le toiletteur-zoocosmétologue confirmé est capable d'assurer la production habituelle des entreprises de toilettage. Il exécute les actions de toilettage en des temps plus courts que le toiletteur débutant.

Sa formation technique lui permet de pratiquer manipulations et déplacements des animaux dans des conditions de sécurité compatibles avec l'exercice professionnel : il connaît parfaitement les mesures propres à éviter les fuites et les divagations, mais aussi les morsures et autres agressions, y compris entre les animaux eux-mêmes. Il veille à respecter et faire respecter ces mesures.

Il est en outre conscient des impératifs de productivité de l'activité et il connaît les temps d'exécution à rechercher pour les travaux qui lui sont confiés.

Il connaît bien les matériels, les installations et les produits utilisés sur son lieu de travail et maîtrise leur parfaite mise en œuvre.

Le toiletteur-zoocosmétologue confirmé réalise de manière autonome les opérations de maintenance tant pour ce qui concerne les matériels que pour les locaux eux-mêmes. Il sait utiliser et mettre en œuvre les matériels et les produits utilisés sur son lieu de production.

C'est un « hygiéniste », et il en comprend les nécessités et les objectifs et sait en faire respecter les principes.

Le toiletteur-zoocosmétologue confirmé assure de manière autonome la relation clientèle, prise des rendez-vous, enrichissement du système de suivi de la clientèle, réception de la clientèle...

Il sait organiser les rendez-vous en tenant compte des pratiques et des contraintes de son lieu de production.

Il connaît parfaitement les produits et accessoires de son rayon et en maîtrise les techniques de vente.

Il est capable d'assurer les opérations liées à la vente : réassorts, réception et mise en rayon.

Il connaît le règlement intérieur de son lieu de production et respecte les obligations imposées aux salons de toilettage par la réglementation.

Il connaît les principes fondamentaux de la relation interspécifique et les principes du mode relation intraspécifique de l'espèce canine.

Il connaît les gestes permettant l'éducation de base du chien : la suite avec et sans laisse, les positions, l'apprentissage et le respect du rappel. Il est capable d'enseigner ces gestes à un ou plusieurs propriétaires.

